

Communiqué de presse - Bobigny, le 24 mars 2022

## **Guerre en Ukraine : le Département de la Seine-Saint-Denis se mobilise pour un accueil digne des réfugié·e·s**

**Ce jeudi 24 mars, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis a voté un rapport pour la mise en œuvre d'actions de solidarité envers les réfugié·e·s ayant fui la guerre en Ukraine. Subventions, mise à disposition de places d'hébergement, mobilisation des personnels pour le soin, le soutien psychologique ou encore la traduction, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite prendre toute sa part dans l'accueil digne des personnes fuyant cette crise majeure.**

Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, près de trois millions de personnes ont déjà fui le pays. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugié·e·s, jusqu'à cinq millions de personnes risquent de quitter l'Ukraine. Le Département de la Seine-Saint-Denis, où plusieurs centaines d'arrivées ont déjà été dénombrées, souhaite prendre toute sa part dans l'accueil digne des réfugié·e·s. C'est en ce sens que, ce jeudi 24 mars, la Commission Permanente du Conseil Départemental a voté un rapport pour la mise en œuvre d'actions de solidarité envers les personnes déplacées.

Afin de soutenir les collectivités frontalières de l'Ukraine, en première ligne pour l'accueil des réfugié·e·s, ce rapport prévoit **une contribution à hauteur de 15 000 euros au Fonds de Solidarité de Cités Unies France pour l'urgence en Ukraine**. Cette somme permettra de soutenir des actions telles que l'hébergement d'urgence, la restauration, les soins ou encore le soutien psychologique. La répartition de cette subvention sera décidée en fonction des besoins et en coordination avec les élu·e·s des territoires concernés.

**Le Département de la Seine-Saint-Denis a également mis à disposition de la Préfecture des places d'hébergement dans des structures départementales** (logements de fonction vacants, ehpad inoccupé...). Ces places n'ont pas encore été utilisées par l'Etat mais pourraient l'être pour des hébergements plus pérennes.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale, le Département de **la Seine-Saint-Denis mobilise ses équipes de Protection Maternelle et Infantile** pour réaliser des évaluations, des consultations périnatales et des bilans de santé pour les familles accueillies en centre d'hébergement d'urgence. **Les centres de prévention santé du Département se tiennent également disponibles pour assurer le dépistage de la tuberculose.**

Un appel à volontariat auprès des agent·e·s du Département a aussi permis d'identifier des personnes parlant l'ukrainien, le russe ou le polonais et étant volontaires pour des missions de traduction.

Afin d'accompagner les personnes réfugiées accueillies en Seine-Saint-Denis en dehors des structures d'hébergement mises en place par l'Etat, **le Département subventionnera à hauteur de 15 000 euros une structure associative agissant notamment pour l'accès aux droits et l'aide logistique des réfugié·e·s.**

*« Je souhaite saluer le travail remarquable des professionnel·le·s du Département de la Seine-Saint-Denis, mobilisé·e·s aux côtés de l'Etat et des associations, et dont l'engagement exemplaire honore notre territoire et ses valeurs. Cette mobilisation nous rappelle que l'accueil de toutes celles et tous ceux qui fuient les désordres du monde est possible. Cette France humaine, solidaire et à la hauteur de son rang ne doit pas connaître de droit d'asile à double vitesse. »*

**Stéphane Troussel**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

#### **Contact Presse**

**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Gaby Léonard – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43